



Le 10 juin 2011
Madame Jennifer Wyatt
Spécialiste de l'environnement et de la réglementation
Chevron Canada Limited
500, 5e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta)
T2B 0L7

Madame,

Objet : Chevron Canada Limited — Évaluation environnementale du programme de collecte de données sismiques du Nord des Grands Bancs, de 2011 à 2017

Canada – Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) a examiné les renseignements issus de l'évaluation environnementale (EE) concernant le programme de levés sismiques proposé dans la zone extracôtière au nord des Grands Bancs, tel que décrit dans les documents intitulés *Évaluation environnementale du programme régional de collecte de données sismiques du Nord des Grands Bancs par Chevron, de 2011 à 2017* (mars 2011) et *Addenda à l'évaluation environnementale du programme régional de collecte de données sismiques du Nord des Grands Bancs par Chevron, de 2011 à 2017* (mai 2011). C-TNLOHE, en tant qu'autorité responsable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, a pris sa décision concernant l'évaluation environnementale du projet. Une copie de cette décision est annexée à titre d'information.

Le rapport d'EE et l'addenda à l'EE mentionnés ci-dessus décrivent le projet suffisamment en détail et fournissent une évaluation acceptable des effets environnementaux potentiels du projet. Nous avons tenu compte de ces renseignements et des conseils des organismes consultatifs de l'Office et avons déterminé que, conformément à l'alinéa 20(1)a) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le projet proposé, après l'application des mesures d'atténuation, n'est pas susceptible de causer des effets environnementaux négatifs importants.

Au moment de présenter une demande pour obtenir d'autres autorisations à l'égard du programme dans la zone du projet, Chevron Canada Limited devra fournir des renseignements à C-TNLOHE. Ces renseignements doivent décrire les activités proposées, confirmer qu'elles relèvent du programme évalué précédemment et indiquer si, compte tenu de ces renseignements, les prévisions de l'EE demeurent valables. De plus, Chevron Canada Limited fournira des renseignements à l'égard de la gestion adaptative des exigences de la LEP dans le cadre des activités du programme (p. ex. ajout de nouvelles espèces ou de nouveaux habitats essentiels à l'annexe 1; mesures d'atténuation supplémentaires; mise en œuvre de programmes de rétablissement ou de plans de surveillance). Si des changements sont apportés à la portée du programme ou si de nouveaux renseignements deviennent disponibles qui pourraient modifier les conclusions de l'EE, une EE révisée sera alors nécessaire lors de la demande d'autorisation ou de renouvellement.

Il est recommandé d'annexer les conditions suivantes aux autorisations accordées par C-TNLOHE à l'égard du programme de levés sismiques, tel que décrit dans les rapports d'évaluation environnementale mentionnés ci-dessus :

Pour les programmes de levés sismiques :

- L'exploitant procède, ou fait procéder, à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques, des pratiques, des recommandations et des mesures de protection de l'environnement figurant ou mentionnées dans la demande et dans l'*Évaluation environnementale du programme régional de collecte de données sismiques du Nord des Grands Bancs par Chevron, de 2011 à 2017* (LGL, mars 2011), et dans l'*Addenda à l'évaluation environnementale du programme régional de collecte de données sismiques du Nord des Grands Bancs par Chevron, de 2011 à 2017* (LGL, mai 2011), ainsi que dans la lettre de Chevron Canada Limited en réponse aux commentaires du MPO (6 juin 2011).
- L'exploitant ou ses entrepreneurs arrêteront la batterie de canons à air si un mammifère marin ou une tortue de mer classé comme une espèce en voie de disparition ou menacée (conformément à l'annexe 1 de la LEP) est aperçu à moins de 500 mètres de la zone de sécurité pendant les procédures de démarrage progressif ou pendant que les canons à air fonctionnent. La zone de sécurité aura un rayon d'au moins 500 m, mesuré à partir du centre de la grappe ou des grappes de bulleurs.

Si vous avez des questions sur les pièces jointes ou si vous souhaitez discuter du processus d'examen de l'évaluation environnementale, vous pouvez me joindre au 709 778-4232 ou par courriel à evoung@cnlopb.nl.ca.

Meilleures salutations.

Elizabeth Young
Agente d'évaluation environnementale

Pièce jointe

c. c. D. Burley